



3 avenue de la gare
47190 Aiguillon
Tel : 05 53 84 44 05 / Fax : 05 53 84 69 48
contact@semencespaysannes.org
www.semencespaysannes.org

Fiche de renseignement pour l'adhésion au Réseau Semences Paysannes

Raison sociale : Date de la demande :
Nombre de salariés ou d'adhérents:

Adresse :
Tél : courriel :
Nom et contact de la personne référente sur le dossier :

Nom d'un membre du RSP qui pourrait vous parrainer :

Description de l'activité ou de l'objet de l'association :

Raisons de la demande d'adhésion au Réseau Semences Paysannes :

- Pourquoi avez-vous envie d'adhérer au RSP ?

- Qu'apportera cette adhésion à votre association ou structure ?

- Qu'est ce que vous pouvez apporter au RSP ?

- Êtes-vous déjà acteur de la biodiversité cultivée et/ou menez-vous des actions en faveur de la biodiversité cultivée ? (Description)

- Dans quelle thématique ? Céréales, potagères, vigne, arbo, PPAM, fourragères... (Description)

- Avez-vous dans votre région, une ou plusieurs associations qui adhèrent déjà au RSP ? Si oui, pourquoi n'adhérez-vous pas à l'une d'elle ?

Conditions d'adhésions, récapitulatifs :

1 . Adhésions soumises à l'approbation du CA, et impliquant la participation et le droit de vote aux AG (+ éligibilité au CA et Bureau). D'eux seuls dépend donc le quorum :

Types d'adhérents	Conditions	Tarifs d'adhésion	Donne droit à
Organisation adhérente	Organisations à partir d'un salarié et ayant une assise financière	150 € / an minimum	<i>Lettre d'information</i>
	Organisations n'ayant pas de salarié et très peu de financement	75 € / an minimum	<i>Rapport d'activités</i>
Adhérents individuels actifs	Acteurs individuels de la biodiversité cultivée (souvent non rattachés à une structure adhérente), souhaitant s'impliquer au RSP	30 € / an	<i>Invitation à l'AG, rencontres...</i> <i>Accès aux listes de diffusion de l'information</i>

2. Dons libres de personnes ou organisations non directement impliquées dans les actions du RSP ; pas d'invitation ni de droit de vote aux AG.

Types de donateur	Donne droit à
Soutiens, dons d'organisations amies	<i>Newsletter et rapport d'activités sous format électronique</i> <i>Rapport d'activités format papier à partir de 30 € / an</i>
Soutien individuels (non impliqués dans les actions du RSP)	

Le Réseau Semences Paysannes est reconnu d'intérêt général, de ce fait votre don est déductible à hauteur de 66% (soit après déduction d'impôt un don de 50 € ne vous revient qu'à 17 €)

Un comité membre du CA du RSP gérant les demandes d'adhésions vous orientera en fonction des renseignements fournis sur la formule d'adhésion la plus appropriée

(adhérent actif ou membre bienfaiteur) et sur le groupe de travail (s'il existe) concerné.

